

Règlement Particulier des Epreuves (RPE)  
Tour 1 des Finales du Championnat Régional « ARGENT »  
**M13 Féminin** - Samedi 12 avril 2025



Commission Régionale Sportive (CRS)  
Tél. 07 86 49 99 51  [crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

Dernière mise à jour le, jeudi 3 avril 2025

Saison sportive : 2024/2025

### Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Finales du Championnat Régional « ARGENT »
Catégorie	M13 F
Code de la division	ARF
Codes des poules	AFA – AFB – AFC – AFD – AFE
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	4x4
Genre	Féminin

### Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes qualifiées	16 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

### Art. 3 Licences des joueuses

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	<b>Compétition « Extension Volley-Ball »</b>
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
<b>Catégories autorisées</b>	
M13	Oui
M11	Oui
M9 avec simple surclassement	Oui

#### Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' <b>entraîneur</b> et les <b>entraîneurs adjoints</b>	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le <b>médecin</b> , le <b>kinésithérapeute</b> , l' <b>ostéopathe</b> ou le <b>préparateur physique</b> (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' <b>Arbitre</b> (accompagnée des diplômes nécessaires) ( <b>Pour les arbitres officiels</b> )	Encadrement « Extension Arbitre »

#### Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses mutées	<b>2</b>
Nombre maximum de joueuses (ses) mutées « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA)
Nombre maximum de joueuses option OPEN par match	Illimité (Voir Art 47 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA)
Nombre maximum de joueuses « assimilés français » (AFR)	illimité

#### Art. 6 Composition des Poules / Horaire / Lieu /

##### - Poule A – AFA :

Composition de la Poule A	- <b>ASV - ARTS ET SPORTS A VILLEBON</b> - SPORTING CLUB NORD PARISIEN - SAINT-PIERRE VOLLEY-BALL
Jour officiel des rencontres et heure du début des matchs	Samedi 12 avril 2025 : 14h00
Lieu de la compétition	CENTRE SPORTIF ST EXUPERY RUE DE LAS ROZAS DE MADRID 91140 VILLEBON

##### - Poule B – AFB :

Composition de la Poule B	- <b>C S M CLAMART 2</b> - NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL 1 - SPORTING CLUB PARIS VOLLEY
Jour officiel des rencontres et heure du début des matchs	Samedi 12 avril 2025 : 14h00
Lieu de la compétition	GYMNASE JARDIN PARISIEN RUE DE CROUY 92140 CLAMART

### **- Poule C – AFC :**

Composition de la Poule C	- <b>TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB</b> - CSM EAUBONNE - VINCENNES VOLLEY CLUB 2
Jour officiel des rencontres et heure du début des matchs	Samedi 12 avril 2025 : 14h00
Lieu de la compétition	GYMNASE MARCEL CERDAN 51 RUE DE REIMS QUARTIER DU VERT GALANT 93290 TREMBLAY EN FRANCE

### **- Poule D – AFD :**

Composition de la Poule D	- <b>C S M CLAMART 1</b> - AS. SP DE SARTROUVILLE 2 - SAINT-CLOUD PARIS SF 1
Jour officiel des rencontres et heure du début des matchs	Samedi 12 avril 2025 : 14h00
Lieu de la compétition	GYMNASE JARDIN PARISIEN RUE DE CROUY 92140 CLAMART

### **Poule E – AFE :**

Composition de la Poule E	- <b>UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 1</b> - ANTONY VOLLEY - PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL - ASSOCIATION VOLLEY-BALL DU VAL D'YERRES
Jour officiel des rencontres et heure du début des matchs	Samedi 12 avril 2025 : 14h30
Lieu de la compétition	GYMNASE DANIEL FERY 26-32 RUE FRANÇOIS BILLOUX 94800 VILLEJUIF

## Art. 7 Formule sportive

### ❖ **M13 Féminin** :

- 16 équipes (les 8 équipes de la ligue BRONZE et les 8 équipes de la ligue CUIVRE) : réparties en quatre (4) poules de 3 équipes et une (1) poule de 4 équipes.
- Ordre des matchs : cf. programme sur le site fédéral [Cliquer ICI](#)
- **A l'issue du tour 1, les équipes classées 1<sup>e</sup> des poules de 3 et les équipes classées 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> de la poule de 4 (Soit : 6 équipes) seront qualifiées au tour 2 des finales du championnat régional « ARGENT le dimanche 11 mai 2025 – 10h00. Les équipes classées 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> des poules de 3 et les équipes classées 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de la poule de 4 seront éliminées.**

## Art. 8 Points et classement

| **Poules de 3 équipes** : Les rencontres auront lieu en **2 sets gagnants de 25 points (tie-break de 15 points)**, 2 points d'écart.

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires ;
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus.
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

| **Poule de 4 équipes** : Les rencontres auront lieu en **2 sets secs de 25 points** (2 points d'écart).

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	2 points
Rencontre 1/1	1 point pour chaque équipe
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires ;
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus.
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

## Art. 9 Temps morts

- 2 temps morts d'une minute dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

## Art. 10 Feuille de match

- **Poules de 4 équipes (2 sets secs : pas de tie-break)** : Le GSA recevant est dans l'obligation d'utiliser la feuille de match papier (de type Régionale « plateau ») : **FDM REGIONALE PLATEAU**

La feuille de match « papier » est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

La feuille de match électronique simplifiée (FDME sans marqueur) **ne pourra pas être utilisée.**

- **Poules de 3 équipes (2 sets gagnants)** : Le GSA recevant à la possibilité d'utiliser la feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur) ou la feuille de match papier (de type Régionale « plateau ») : **FDM REGIONALE PLATEAU**

L'utilisation de La feuille de match électronique simplifiée (FDME sans marqueur) **est recommandée.**

La feuille de match « papier » ou la FDME est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre.

Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs à l'heure officielle de la rencontre, elle sera déclarée forfait.

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et compris entre 1 et 99.

**Communication des résultats** : Le GSA organisateur est dans l'obligation de communiquer les résultats par le biais d'une saisie Internet sur le site fédéral, au plus tard le dimanche 00H00 (jour de la compétition).

**Concernant la feuille de match Papier** : la scanner et l'insérer sur le site fédéral (sous format PDF, JPEG ou PNG) au plus tard le dimanche 00H00.

Le code de saisie des résultats des rencontres est « VOLLEY ».

## Art. 11 Qualification des joueuses - Licence – Surclassement

### **Art 11.1 Qualification des joueuses :**

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueuses, chaque match doit être considéré comme une entité à part.

Une joueuse absente de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, si elle est normalement qualifiée, participer au match suivant.

Les règles de qualifications des joueuses et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

**En cas de présence de 3 joueuses mutées ou plus sur la feuille de match (Papier), veuillez noter dans la case « remarque » la joueuse muté ou les joueuses mutées qui n'ont pas participé au match concerné (article 5 du RPE : Nombre maximum de joueuses mutées par match = 2).**

### **Art 11.2 - Licence :**

Pour participer à une rencontre régionale, une joueuse doit être titulaire d'une licence **COMPETITION « EXTENSION VOLLEY BALL »** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié ( e ) pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter les licences du collectif sans photo sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre. En l'absence de la validation administrative de la licence, celle-ci n'apparaît pas sur le collectif.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

**L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.**

### **Art 11.3 Simple-Surclassement :**

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement »,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement ».

### **Art. 12 Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant dans la même catégorie**

En ce qui concerne les GSA qui ont plusieurs équipes engagées en championnat (régional et/ou interdépartemental) dans la même catégorie d'âge, le règlement suivant devra s'appliquer :

- Après chaque journée de championnat, une seule joueuse de l'équipe n°1 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°2 ou l'équipe n°3...etc.
- De même une seule joueuse de l'équipe n°2 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°1 ou l'équipe n°3...etc.

Cette possibilité est laissée à chaque journée de championnat pour n'importe quelle joueuse.

Toutefois, sur les 2 dernières journées du championnat cela ne sera pas autorisé : un championnat comportant 9 journées, la 7<sup>ème</sup> journée bloque les collectifs, pour un championnat à 8 journées c'est la 6<sup>ème</sup> journée qui boquera les collectifs...etc.

Toute joueuse dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

 **Les joueuses qui participent aux finales du championnat régional « OR » ne pourront pas participer aux finales du championnat régional « Argent » quelle que soit la catégorie.**

**Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.**

## Art. 13 Arbitrage

En cas de compétition non encadrée par la CRA :

- Plateau à 3 équipes : l'arbitrage est assuré par l'équipe qui ne joue pas, sauf accord entre les GSA participants à la rencontre et l'organisateur.
- Plateau à 4 équipes : l'arbitrage est assuré par les équipes concernées par la rencontre, sauf accord entre les GSA participants à la rencontre et l'organisateur.

En cas d'absence d'un arbitre officiel présent sur le lieu de la rencontre, l'arbitrage doit être assuré par un licencié à la FFvolley (**Licence Compétition « Extension Volley-Ball » ou Licence Encadrement (hors Extension Pass Bénévole et hors Extension Soignant)**).

## Art. 14 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
<b>Equipe incomplète déclarée Forfait</b>	<b>H</b>
Délai <b>maximum</b> entre 2 rencontres du même tournoi (3 équipes)	30 minutes
Délai <b>maximum</b> entre 2 rencontres du même tournoi (4 équipes)	10 minutes

## Art. 15 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 du RGS
GSA devant fournir les ballons	GSA recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition par terrain	8 par terrain
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	7m X 14m
Hauteur du filet	2m10

## Art. 16 Forfait

L'équipe forfait lors des finales du championnat régionale « ARGENT », sera éliminée. Elle s'acquittera d'une amende - voir document des Montants des Amendes et Droits 2024/2025 (Décision de la CRS).

En cas de forfait d'une équipe, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (2/F : 25/00 – 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraîneur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1<sup>er</sup> responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente ou incomplète seront déclarées forfaits, elles pourront s'acquitter d'une amende financière prévue au MAD 2024/2025 (Décision de la CRS).

## Art. 17 Règlement Sportif 4X4

**Les règles du jeu** en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4, sauf pour les points suivants :

- installations et équipements,
- dimensions du terrain (Art 15 du RPE)

**Participants :**

- Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.
- Responsables des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

**Positions des joueurs et numérotation :**

- la position 1 sera celle du joueur arrière,
- la position 2 sera celle du joueur avant droit,
- la position 3 sera celle du joueur avant-centre,
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

**Positions relatives des joueurs entre eux :** au moment de la frappe du ballon au service : les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet), le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.

**Service :**

- Serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe,
- rotation au service : la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, ...),
- services consécutifs : un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.

**Remplacements des joueurs :** le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :

- le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2,
- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

**Libéro :** il n'y a pas de libéro.

**Jeu des joueurs :**

- des avants : le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif,
- de l'arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3 m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

# ANNEXE 1

## Coordonnées des équipes qualifiées

Nom des équipes	CD	E-mail du correspondant	N° de téléphone
SPORTING CLUB NORD PARISIEN	75	<a href="mailto:info@scnp.fr">info@scnp.fr</a>	06 24 20 14 38
SPORTING CLUB PARIS VOLLEY	75	<a href="mailto:scpvolley@gmail.com">scpvolley@gmail.com</a>	06 64 32 38 48
AS. SP DE SARTROUVILLE 2	78	<a href="mailto:c-michel78@wanadoo.fr">c-michel78@wanadoo.fr</a>	06 08 74 14 99
ASV - ARTS ET SPORTS A VILLEBON	91	<a href="mailto:volley.asv@gmail.com">volley.asv@gmail.com</a>	06 23 67 51 00
PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL	91	<a href="mailto:bureau@pevb.fr">bureau@pevb.fr</a>	06 11 22 42 10 06 50 15 34 74
SAINT-PIERRE VOLLEY-BALL	91	<a href="mailto:melanie.mercier@wanadoo.fr">melanie.mercier@wanadoo.fr</a>	06 83 15 49 06
ASSOCIATION VOLLEY-BALL DU VAL D'YERRES	91	<a href="mailto:avbvaldyerres@gmail.com">avbvaldyerres@gmail.com</a>	06 23 71 01 68
ANTONY VOLLEY	92	<a href="mailto:antonyvolley@gmail.com">antonyvolley@gmail.com</a>	06 20 45 10 19
SAINT-CLOUD PARIS SF 1	92	<a href="mailto:scvolley@gmail.com">scvolley@gmail.com</a>	06 26 65 73 39
C S M CLAMART 1	92	<a href="mailto:clamartvolley@gmail.com">clamartvolley@gmail.com</a>	06 87 22 80 90
C S M CLAMART 2	92		
NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL 1	93	<a href="mailto:nlgvb@free.fr">nlgvb@free.fr</a>	06 83 37 51 79
TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB	93	<a href="mailto:gael@protat.com">gael@protat.com</a>	06 12 71 60 74
UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 1	94	<a href="mailto:secretariat@villejuif-volley.fr">secretariat@villejuif-volley.fr</a>	06 63 48 50 35 06 11 18 38 05
VINCENNES VOLLEY CLUB 2	94	<a href="mailto:suillaudfab@hotmail.fr">suillaudfab@hotmail.fr</a>	06 30 77 17 93
CSM EAUBONNE	95	<a href="mailto:volley95600@hotmail.fr">volley95600@hotmail.fr</a>	06 40 89 03 22

